

DKV-Company

Trop souvent vos collaborateurs sont absents suite à une maladie ou un accident. Ceci entraîne de lourdes charges pour le bon fonctionnement de l'entreprise. Vos employés ont légalement droit au paiement de leur salaire pour le mois durant lequel l'incapacité de travail survient et les trois mois qui suivent. Optez de ce fait pour une garantie qui vous couvre à partir du quatrième jour jusqu'à la fin du quatrième mois!

Grâce à cette couverture optimale, les absences imprévues de vos effectifs deviennent des facteurs prévisibles et quantifiables.

L'indemnité journalière réglée par votre contrat 'DKV Company' vous aide à financer le salaire de votre employé malade et vous offre la possibilité de payer un remplaçant.

Mieux vaut prévenir que guérir!

LA LUXEMBOURGEOISE et DKV Luxembourg sont constamment à la recherche de nouvelles solutions de grande performance pour vous accompagner dans les situations de vie les plus diverses. Demandez encore aujourd'hui votre projet d'assurance personnalisé répondant parfaitement à vos besoins spécifiques.

DKV
Luxembourg

DEUTSCHE
KRANKENVERSICHERUNG
LUXEMBOURG S.A.
43, avenue J.-F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
Téléphone 42 64 64-267
Fax 42 64 64-467
www.dkv.lu
email: info@dkv.lu



LA LUXEMBOURGEOISE (SIEGE)

10 rue Aldringen
L-1118 Luxembourg
Téléphone 4761-1
Fax 4761-300
email: groupeLL@lalux.lu

LA LUXEMBOURGEOISE -VIE

10 rue Aldringen
L-1118 Luxembourg
Téléphone 4761-1
Fax 4761-420
email: groupeLL@lalux.lu

BUREAU RÉGIONAL

6 place de l'Hôtel de Ville
L-4138 Esch/Alzette
Téléphone 4761-1
Fax 54 42 23

BUREAU RÉGIONAL

5 avenue Salentiny
L-9080 Ettelbruck
Téléphone 4761-1
Fax 81 85 18

Assurance Maladie

Les meilleurs soins,
votre santé les mérite!

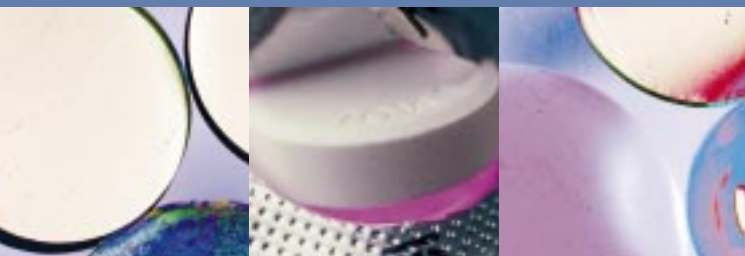
Pour toutes vos questions complémentaires,
n'hésitez pas à contacter votre agent :



www.lalux.lu



Être malade... vous ne le supportez pas. Vous partez à la recherche du meilleur traitement et faites tout pour vous procurer le remède miraculeux. Trop souvent la maladie est accompagnée de contraintes psychiques. Pire encore, elle vous laisse tomber dans un abîme matériel et financier.



Mieux vaut prévenir que guérir!

De ce fait LA LUXEMBOURGEOISE s'est associée avec DKV Luxembourg S.A., un membre du groupe ERGO et le numéro 1 dans le domaine de l'assurance maladie privée.

Ces deux partenaires, forts d'une longue expérience, savent répondre aux exigences les plus pointues

dans le domaine de l'assurance 'Maladie'. Leur conseil avisé vous aide dans vos réflexions pour prendre la décision de bon sens.

Les agents et collaborateurs de LA LUXEMBOURGEOISE peuvent vous proposer toute une palette de modules d'assurance destinés à parfaire votre plan de protection:

DKV Complete

Cette assurance intégrale vous accorde une protection au sens propre du terme: 'intégrale'. Vous bénéficiez de tous les droits et avantages d'un assuré privé. Que vous soyez au Luxembourg ou dans un autre pays d'Europe, vous êtes couvert à durée illimitée en cas de maladie, d'accident ou d'accouchement.

Vous choisissez parmi les médecins et cliniques agréées votre médecin, votre dentiste ou encore votre hôpital. C'est vous qui décidez de votre bien-être!

DKV Plus

Cette formule couvre les frais restant après la participation de la sécurité sociale et vous permet de profiter des avantages d'une assurance complémentaire. C'est un véritable 'plus' de sécurité en complément aux prestations de la sécurité sociale.

DKV Basic

Vous assumez la responsabilité d'une famille avec de jeunes enfants... Alors pensez aux frais d'optique, de médicaments, de prothèses dentaires ou même d'une opération importante et compliquée. L'assurance 'DKV-Basic' offre tout particulièrement aux personnes résidant au Luxembourg une protection complémentaire avantageuse à un prix modéré.

DKV EU-Plus

En général, l'Union Européenne rembourse à ses fonctionnaires 80% des frais de maladie.

Mais hélas! L'intensité et la durée des soins font en sorte que le découvert des 20% pourra vous conduire dans une impasse financière délicate. Profitez donc d'une garantie qui vous couvre à durée illimitée partout en Europe pour les 20% restants.

DKV-Hospital Plus

Lors d'un séjour à l'hôpital vous devez faire face à de nombreux frais supplémentaires imprévus: téléphone et télévision dans votre chambre, une aide-ménagère pour veiller au nécessaire chez vous à domicile, une personne qui prend en charge vos enfants... Prévoyez ces imprévus et guérissez en toute quiétude avec cette aide financière quotidienne durant votre séjour à l'hôpital.

DKV-Continue

Professions libérales et Indépendants, votre entreprise se porte bien lorsque vous n'êtes pas malade!

L'inattendu arrive cependant toujours au mauvais moment: une indemnité journalière en cas d'incapacité de travail due à une maladie ou à un accident peut alors faire des miracles. Bien entendu, la prestation inclut les dimanches et les jours fériés.

Autre avantage: les prestations versées sont exonérées de l'impôt sur le revenu et vous pouvez faire valoir les primes auprès de l'administration des contributions dans la limite des plafonds déductibles.